

Et qu'il s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté les crédits nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

“Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

“Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public le l'année financière expirant le 31 mars 1949.

“Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1948.

“Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.”

La Chambre s'ajourne alors à 9 heures et 40 minutes du soir jusqu'à lundi le 5 avril prochain, à trois heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui.